



Charte de visite durant l'épidémie de Covid-19

EHPAD LE CLOITRE
42470 ST SYMPHORIEN DE LAY

Préambule :

Suite à la communication des dernières directives gouvernementales en date du 12 mai 2021 applicable à compter du 19 mai 2021, et aux différentes campagnes vaccinales réalisées dans l'établissement, la direction, en collaboration avec le médecin coordonnateur et l'équipe soignante, a décidé de la mise à jour de la charte de visite auprès d'un(e) résident(e).

*Les visites ont pour objet de maintenir **le lien social** entre les résidents et leurs proches et ce afin de lutter et/ou prévenir une détresse psychologique avec incidences sur leur état de santé.*

*Cet objectif vertueux ne doit pas faire oublier la nécessaire **maîtrise du risque de contagion**.*

Un principe de confiance quant au strict respect des règles ci-après définies anime donc la présente charte.

***La demande de visite émane du résident**, et dans le cas où le résident ne peut pas l'exprimer formellement en première intention, son avis est sollicité quant à l'éventualité d'une visite.*

Le visiteur s'engage à **respecter les règles d'organisation mise en place par l'établissement, à savoir :**

- Afin de pouvoir accueillir tous les visiteurs dans de bonnes conditions, ils sont invités à **prévenir l'établissement** de leurs venues, en contactant le service d'encadrement des visites au **04 77 64 89 09**.
- Les visites s'effectuent dans les **espaces dédiés** ou **dans les chambres** dans le respect scrupuleux des mesures barrières.
- Les visites sont limitées à **deux personnes maximum**, et à **quatre personnes** dans les espaces collectifs dédiés.
- Les visites peuvent être autorisées aux **mineurs de plus de 6 ans** dès lors qu'ils sont en mesure de respecter scrupuleusement les gestes barrières (dont le **port du masque obligatoire**)
- **les visiteurs sont encouragés à procéder à un dépistage RT-PCR 72h** avant la visite (ou à un dépistage par test antigénique en pharmacie dans la journée en cas d'impossibilité de test RT-PCR). Il est rappelé qu'un résultat négatif ne dédouane pas d'une application extrêmement stricte des gestes barrières.



Charte de visite durant l'épidémie de Covid-19

EHPAD LE CLOITRE
42470 ST SYMPHORIEN DE LAY

Préparation de la visite

Le visiteur suit un **protocole strict** de préparation :

- **la mise en place de mesures de précautions sanitaires** lors de l'arrivée des visiteurs :
 - la **friction des mains** avec la solution hydroalcoolique (SHA) mise à disposition ;
 - le **remplissage du registre, intégrant un auto-questionnaire d'absence de symptômes/situation à risque**, présent à l'entrée de l'établissement ;
 - le **port du masque** (chirurgical obligatoire), avant l'arrivée et tout au long de la visite.

Déroulement de la visite

- Le visiteur **évite** autant que faire se peut, de toucher les objets, murs et rampes, poignées de porte, sur son chemin.
- Le visiteur respecte **les mesures de sécurité de la visite** :
 - le **respect des gestes barrières et mesures de distanciation physique** (distance minimale de 2m avec toute personne)
 - le **respect des consignes** pouvant être données par les professionnels de l'établissement lors de sa venue

Fin de la visite

- ⇒ Il **complète l'heure de sortie** sur le registre des visites
- ⇒ En raison des contraintes d'organisation des soins pendant les visites, pour toute demande d'information concernant la prise en charge des résidents, les visiteurs sont invités à prendre contact **par téléphone auprès de l'équipe infirmière de 14h30 à 16h30.**

En cas de non-respect de ces règles, l'établissement se réserve le droit de suspendre les visites.

En cas de survenue de 3 nouveaux cas de COVID-19 dans l'établissement, une remise en cause immédiate des allègements selon un plan de réversibilité des mesures, sera prise.